Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_97-DE

Feuillet 2026-178

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-9.7

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

TABLEAU DES EMPLOIS : CREATION DE L'EMPLOI DE CHEF(FE) DE CABINE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la création d'un emploi de chef de cabine (H/F), pour son cinéma « Le littoral », emploi de catégorie B,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_97-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions : ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, LINTANF Maël, GUILLOU Daniel, JEZEQUELLOU Jean-Loïc, LE FLOCH Catherine, SAVINA Véronique) :

- décide la création de l'emploi de chef de cabine (H/F) à temps complet, ouvert aux grades de technicien à technicien principal de 1ère classe de la filière technique.

- décide d'autoriser le recrutement de contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires,

- autorise le Maire à prendre les actes correspondants.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN